



Commune de Seignelay



Modalités d'inscriptions des mercredis à la Maison de l'Enfance à compter de Septembre 2018

Avec la semaine de 4 jours d'école à la rentrée scolaire de Septembre 2018, la 'Maison de l'Enfance' repassera en formule centre de loisirs le mercredi et sera ouverte de 7h15 à 18h30 comme une journée de centre de loisirs classique. Les inscriptions pour les mercredis se feront **exclusivement** auprès de l'équipe d'animation de la maison de l'Enfance même pour le repas. Afin de faciliter notre organisation, les inscriptions se feront mensuellement mais vous pouvez inscrire votre enfant pour plusieurs mois. Pour le dépannage ce sera en fonction des places disponibles au moment de la demande. (voir modalités et priorités d'inscription au dos)

Vous pouvez , dès maintenant , inscrire votre enfant à l'aide la fiche d'inscription ci-dessous et la remettre à l'équipe d'animation ou nous la retourner par mail à : **animsmde@orange.fr**

Pour le dépannage, vous pouvez envoyer un texto sur le portable de la maison de l'enfance au 06.10.64.16.39 pour savoir si il reste de la place et nous vous confirmerons par retour de texto.

~~XXXXXXXXXX~~ **A compléter et à remettre à l'équipe d'animation ou à renvoyer par mail** ~~XXXXXXXXXX~~

<u>Enfant à inscrire</u>				<u>Coordonnées des parents</u>			
Nom:				Nom: Prénom :			
Prénom :				Adresse complète (avec commune).....			
Age :				☎ Mail :			
Date de naissance :				📱 (maman) 📱 (papa)			

Inscription pour les mercredis de Septembre											
05/09			12/09			19/09			26/09		
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM

Inscription pour les mercredis d'Octobre								
03/10			10/10			17/10		
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM

Je ne sais pas encore, j'inscrirai mon enfant pour le mois d'Octobre avant le mercredi 26 Septembre

Inscription pour les mercredis de Novembre											
07/11			14/11			21/11			28/11		
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM

Je ne sais pas encore, j'inscrirai mon enfant pour le mois de Novembre avant le mercredi 17 octobre.

Inscription pour les mercredis de Décembre								
05/12			12/12			19/12		
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM

Je ne sais pas encore, j'inscrirai mon enfant pour le mois de Décembre avant le mercredi 28 Novembre

Mettre une croix dans les cases correspondantes. **M = Matin** **R = Repas** **AM = Après midi**

Exemple : Si votre enfant vient pour la journée avec repas , mettre une croix dans chaque case **M / R / AM**

Attention : Votre enfant ne peut pas venir uniquement pour le repas



Ce document atteste de l'inscription de votre enfant pour les jours que vous nous aurez indiqués. Ils vont donc être facturés. Toute absence non justifiée par un certificat médical ou pour motif valable et exceptionnel sera due.

Je soussigné Mr, Mme, Melle atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions de mon enfant pour le mercredi et en accepte les conditions.

Fait à Seignelay le:

Signature obligatoire :

Priorités d'inscription :

- 1) Les familles qui ne peuvent pas garder leur enfant le mercredi pour des raisons de santé importantes de l'un des parents ou des 2 et dont l'enfant fréquente le périscolaire de sa commune, Seignelay/ Beaumont/ Mont St Sulpice
- 2) Les familles dont l'enfant fréquente régulièrement le périscolaire de sa commune, Seignelay/ Beaumont/ Mont St Sulpice et dont les 2 parents travaillent le mercredi après midi
- 3) Les familles dont les 2 parents travaillent le mercredi

Formules d'inscriptions :

1) Mensuelle

L'enfant est inscrit pour le mois et l'inscription pour le mois suivant doit se faire le dernier mercredi du mois en cours mais vous pouvez aussi inscrire votre enfant pour plusieurs mois.

2) Le dépannage

Le dépannage permet de fréquenter le centre de loisirs le mercredi ,exceptionnellement et en fonction des places disponibles au moment de la demande. **Les inscriptions mensuelles sont prioritaires.**

Le dépannage doit rester exceptionnel et être dûment motivé (maladie, décès, contrainte professionnelle...).

Un justificatif pourra vous être demandé.